

**Plan au 1:5 000**

**Autres prescriptions :**

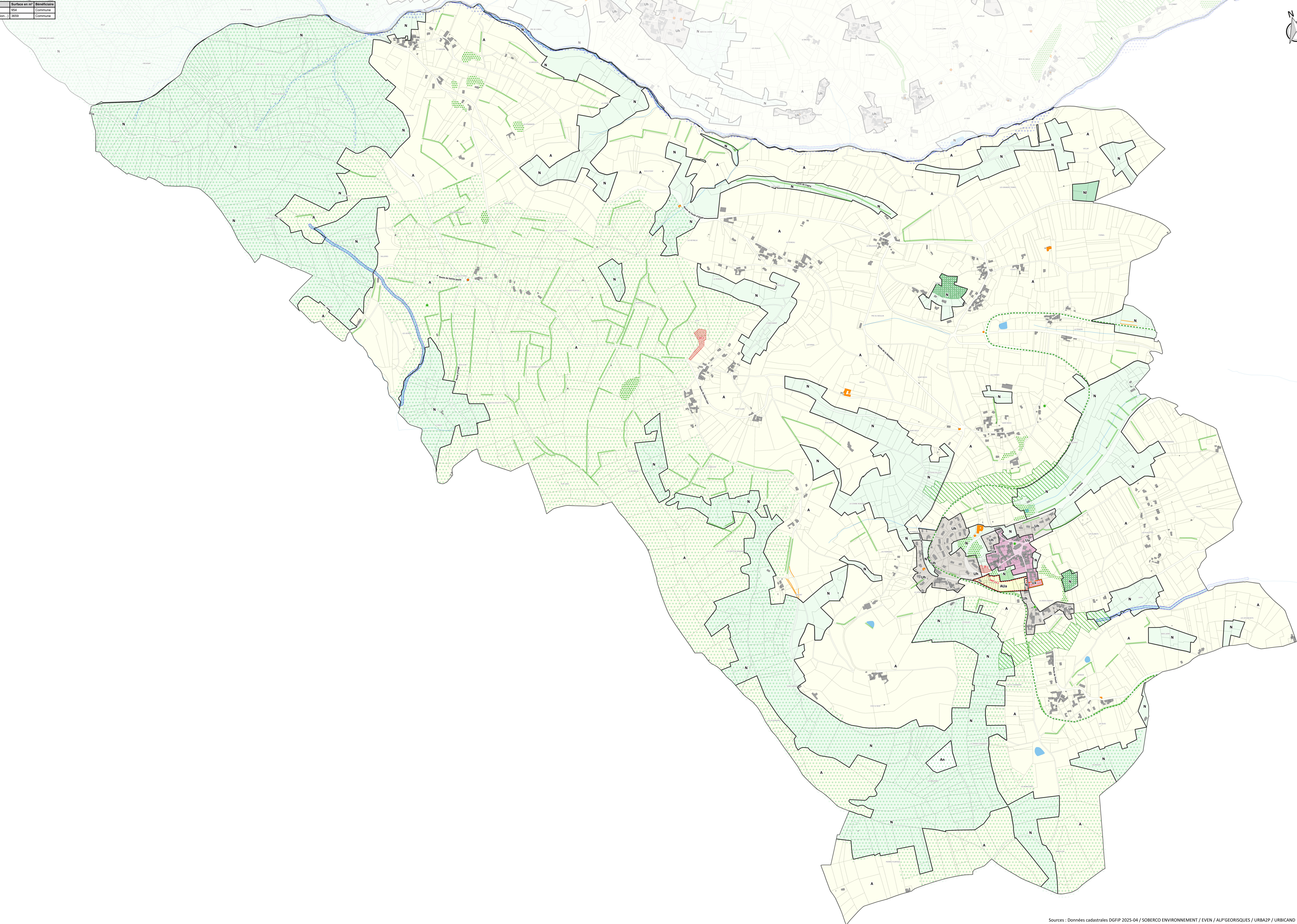
-  Secteur aux Orientations d'aménagement et de programmation
-  Emplacements réservés
-  Changement de destination du bâtiment - création de nouveau logement
-  Changement de destination du bâtiment - extension du logement existant
-  Changement de destination du bâtiment - activité
-  Changement de destination du bâtiment - hôtel et restauration
-  Changement de destination du bâtiment - hôtel artisanale
-  Changement de destination du bâtiment - restauration
-  Servitude de mitié sociale
-  Zone non edificable
-  Secteur d'attente de projet au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
-  Secteur de carrière
-  Traitement paysager et suivi des constructions par rapport à la vue du Tour

**Éléments remarquables du paysage:** îlots, immeubles, monuments, sites et secteurs à protéger, conserver, valoriser ou réqualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

-  Patrimoine ponctuel
-  Bât remarquable C1
-  Bât remarquable C2
-  Mur, muret

**Informations complémentaires :**

-  Siège d'exploitation agricole





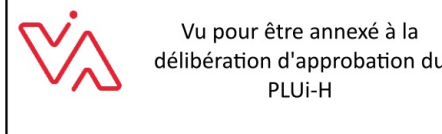
4.2.b - Règlement - document graphique  
Plan des risques naturels

Secteur Villages

VILLE-SUR-JARNIOUX

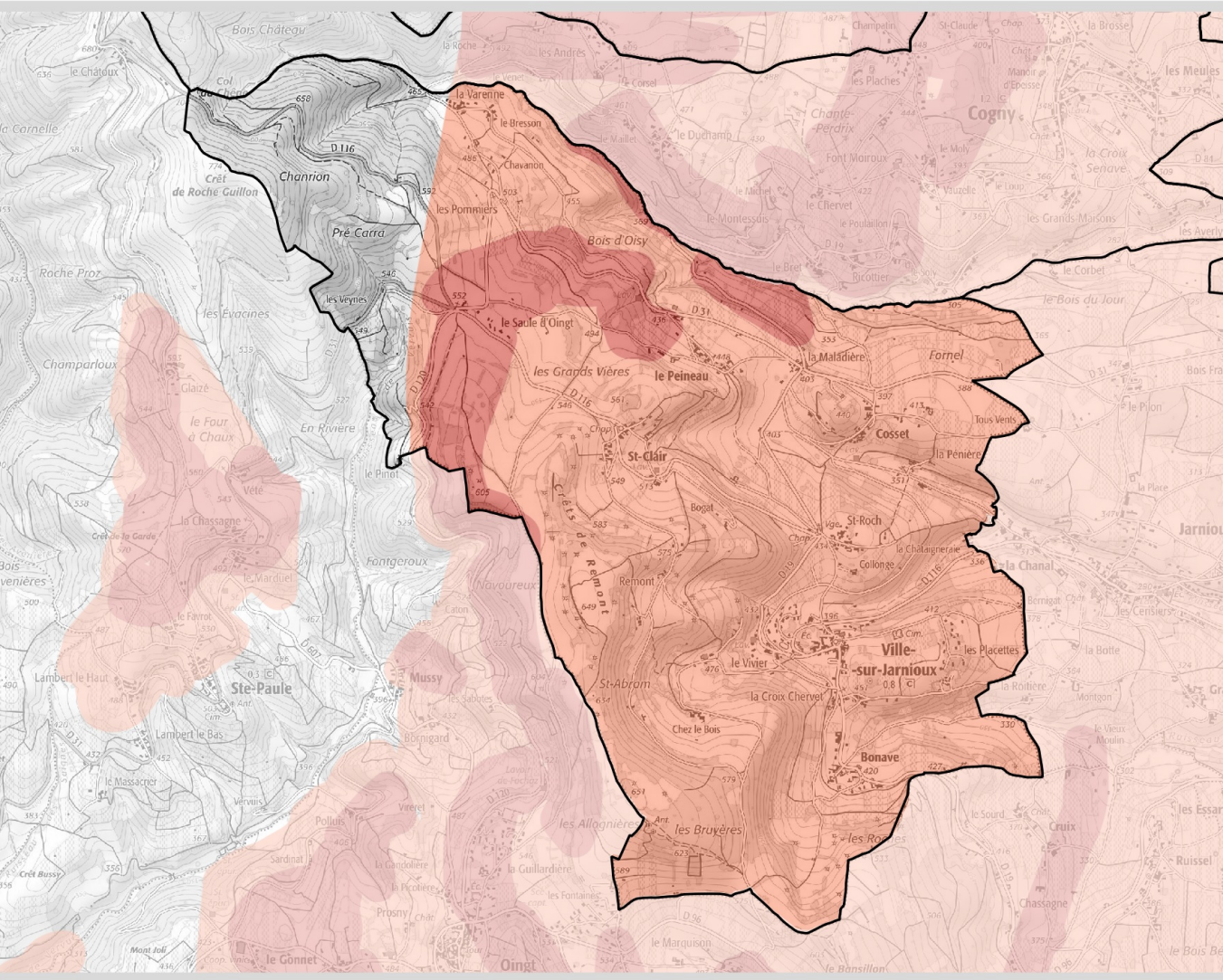


Plan au 1:5 000



**Zonage 1.**  
Zonage  
**Risques Inondation 1.**  
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation de l'Azergues et de ses affluents  
Commune de Saint-Cyr-le-Chatou concernée (cf plan 4.2.b et pièce 5.1)  
Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation du Morgon et du Nizand  
Secteur concerné par le PPRN (cf pièce 5.1)  
Traduction des cartes d'inondation du Marverand et de la Vauxonne établies par le SMRB (risque de crue rapide des rivières)  
N° - secteur inconstructible sauf exceptions  
RC - secteur inconstructible sauf exceptions  
RC2 - secteur soumis à des prescriptions spéciales  
Traduction des cartes d'avalas établies par Alp Géorisques  
Secteur inconstructible sauf exceptions (S)  
Secteur soumis à des prescriptions spéciales (S)

Secteurs concernés par l'avis retrait-gonflement des sols argileux (RGA)



Risque faible    Risque moyen    Risque fort